




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ALLEMAGNE.**

Francfort, le 11 avril. — Voici le rapport que le sénat de la ville libre de Francfort a fait à l'assemblée législative de ladite ville, réunie extraordinairement le 9 avril, relativement aux événements du 3 courant.

Les scènes sanglantes qui se sont passées dans cette ville dans la soirée du 2 de ce mois, ne sont que trop connues ; cependant le sénat se croit obligé de faire à cet égard, et sur les mesures qui ont été prises pour détourner le renouvellement de semblables horreurs, un rapport officiel. Dans l'après-midi de ce jour là, il fut fait sous le plus grand secret une communication au premier bourgmestre, par laquelle on faisait pressentir des mouvements inquiétants pour la soirée. Aussitôt cette communication, qui n'avait d'autre source qu'une lettre anonyme dont le contenu était fort extraordinaire, et quoique souvent de pareilles communications aient été faites, qui plus tard avaient été reconnues n'être nullement fondées, le bourgmestre en question a cru devoir ordonner quelques mesures de précaution. A cet effet il communiqua au second bourgmestre et aux députés pour les départements de la guerre et de la police ce qui lui avait été rapporté, et il en prévint également les colonels de la force civique et des troupes de ligne, en enjoignant à ce premier d'en donner secrètement connaissance aux chefs de différents corps de la garde civique. Il fit renforcer en silence pendant la soirée les corps-de-garde de la place et des constables, et il ordonna que le bataillon fut dans la caserne, prêt à marcher.

Comme d'après cette communication on devait sonner le tocsin ; et que les mutins attendaient des secours des environs, une garde de police fut placée au clocher de la cathédrale, et le second bourgmestre posta dans les environs des personnes de confiance. Jusqu'à 9 heures et demie tout était resté tranquille dans la ville, mais à cette heure là, des gens armés attaquèrent subitement le corps-de-garde de la place d'armes, tuèrent la sentinelle et le sergent, se rendirent maîtres des armes, et délivrèrent les prisonniers. Au même moment la garde des constables fut attaquée également par une troupe de gens armés ; après une vive résistance et après qu'elle eut eu plusieurs tués et blessés, cette garde a dû céder au nombre. Là aussi les mutins délivrèrent les prisonniers, et ils blessèrent le geôlier. Un troisième groupe se transporta à la cathédrale, se rendit maître de la garde de police, et sonna le tocsin.

Les mutins étaient presque tous armés de fusils, de pistolets et de poignards, et ils ont fait des efforts pour engager les spectateurs à prendre part à leur attentat, mais ils n'eurent aucun succès de ce côté.

Dès la nouvelle de ces douloureux excès, le bataillon posté dans la caserne se rendit aux deux corps-de-garde, et il en chassa les mutins si promptement, qu'à 10 heures l'émeute avait entièrement cessé. On battit la générale, et aussitôt la garde civique et la troupe de ligne prirent partout des mesures pour prévenir la répétition de ces déplorables manœuvres.

Comme beaucoup d'étudiants avaient pris part aux attaques, des dispositions de police furent prises pendant la nuit, et plusieurs des mutins furent pris tant pendant le mouvement même que plus tard, et remis entre les mains de l'autorité. Les portes de la ville furent fermées afin de couper la retraite aux fuyards, cependant il paraît qu'après avoir fait le coup et avant que ces dispositions aient pu être prises, plusieurs d'entre eux voyant leur plan manquer, sont parvenus à s'évader.

Une autre troupe de paysans armés, ayant tambour en tête et drapeau déployé s'approcha de la ville, vers la porte de Friedberg, mais elle se retira presque aussitôt, en ne commettant que quelques dégradations à la tour nommée *Friedberger Warte*.

La troupe de ligne a eu dans cette malheureuse circonstance 4 tués et 15 blessés, parmi ces derniers il s'en trouve qui le sont très dangereusement. Deux des mutins sont aussi très grièvement blessés.

L'intervention énergique de la garde civique et de la troupe de ligne a fait promptement rentrer tout dans l'ordre, et a su le maintenir jusqu'à présent, et le sénat se flatte avec la plus grande confiance que cet état sera conservé.

Une enquête a lieu par rapport aux événements des corps de garde de la place et des constables, ainsi que pour ce qui concerne les mutins. C'est avec douleur que l'on a reconnu lors de l'examen préalable relatif à ces derniers, que quelques bourgeois et des personnes appartenant à la ville ne sont pas étrangers aux excès qui se sont passés, et que même ils y ont pris une part active, et quoique lors du tumulte, personne de plus ne se soit joint aux mutins, et qu'au contraire toute invitation à cet égard ait été rejetée, il n'en est pas moins déplorable de voir que les bourgeois, leurs fils ou des gens qui leur appartiennent, quoique en petit nombre, ont pu se rendre coupables de participer à leurs projets. La persévérance énergique des forces armées réunies détournera de cette ville, avec l'aide de Dieu, tout nouveau danger. Contribuer à atteindre ce but, et à éviter par là des dommages infaillibles pour la ville est le devoir sacré des autorités, comme de chaque citoyen.

Comme des circonstances aussi imprévues exigent des dépenses extraordinaires, le sénat se voit obligé d'en donner provisoirement connaissance à l'assemblée législative, se réservant de faire plus tard des propositions à ce sujet.

**FRANCE.**

Paris, le 13 avril. — On donne comme certain que lord Granville accompagnera M. le duc d'Orléans dans son voyage à Londres.

Ce voyage paraît fixé à lundi prochain. Tout porte à croire que le départ de l'ambassadeur d'Angleterre se rattache aux affaires d'Orient.

La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui du projet de résolution que lui a proposé sa commission au sujet du déficit Kessner. M. de Salverte est venu demander un blâme explicite contre M. le baron Louis. M. Martin, rapporteur de la commission, et M. Dupin, dans une improvisation admirable qu'on sentait inspirée par la plus énergique conviction, ont repoussé cette prétention au moins étrange. Ce ne sont pas seulement les services antérieurs de M. le baron Louis qui la repoussent, mais la loi, le bon sens, la constitution, la justice.

Une pareille proposition, c'était une sentence que l'on voulait faire rendre contre un ex-ministre sans qu'il fût présent, sans l'entendre. M. le ministre des finances s'est associé, avec autant de talent que de loyauté, à la réfutation de semblables doctrines.

La chambre par un vote unanime a passé à l'ordre du jour.

L'état de santé de M. le duc de Rovigo continue à inspirer de l'inquiétude ; on n'a pas encore osé risquer l'opération.

Mardi prochain M. Le Hon, ministre de Belgique, doit donner un grand bal. On dit qu'ensuite il fera un voyage à Bruxelles.

Le gouvernement a reçu la nouvelle que 300 Polonais du dépôt de Besançon ont quitté furtivement cette ville le 7 avril, et se sont dirigés sur la Suisse pour se rendre, dit-on, en Allemagne.

Dans la nuit du 10 au 11, quarante officiers polonais ont quitté Dijon, se dirigeant vers la Suisse, par Belfort ; 13 officiers et 2 soldats polonais, de la résidence de Luxeuil, se sont joints à eux à leur passage.

La même nuit, 22 polonais, du dépôt de Salins, ont également quitté cette ville, se dirigeant en Suisse, par Pontarlier. (*France Nouvelle.*)

On cite à la tribune de la chambre des députés les usages du parlement anglais ; il en est un assez curieux pour être rappelé. Lorsque l'une des deux chambres se croit insultée par un écrivain, ou juge avoir à se plaindre d'infidélité dans un compte rendu, l'écrivain est traduit à la barre. Les membres du parlement ne prononcent que sur la culpabilité. Si l'écrivain est déclaré coupable, le président l'envoie en prison sans fixer la durée de la peine. Il faut ordinairement, pour obtenir sa mise en liberté, que le condamné adresse une lettre d'excuse au président, arbitre unique de son sort. (*Temps.*)

Voici en quels termes M. H. Fonfrède lui-même, dans un écrit récemment publié, se plaint du système prohibitif défendu par M. de Saint-Cricq :

« Les tarifs et les monopoles sont la féodalité nouvelle qui cherche à s'impatroniser dans notre société à peine affranchie de la féodalité terrienne. Cette injuste tendance d'une législation qui enrichit perpétuellement le Nord de la France, et qui ruine le Midi, nous force involontairement à lever les yeux vers les États-Unis d'Amérique. Là aussi des privilèges commerciaux ont été créés au profit de quelques intérêts particuliers qui usurpent le titre d'intérêts nationaux. Mais quoique le mal soit bien loin d'y avoir pris l'immense accroissement dont il nous accable en France, un des états de l'Union, en dépit de la hiérarchie constitutionnelle, a refusé d'obéir. Cette résistance illégale paraît avoir modifié singulièrement les vues du gouvernement central, et le message du président Jackson fait amende honorable aux dépens du système protecteur dont il promet la prompt modification.

Fasse le Ciel que les réclamations de la France commerciale soient écoutées par nos législateurs, et qu'une injuste persistance dans les voies fatales où ils sont entrés n'oblige pas un jour la Caroline de la grande union française à suivre le dangereux exemple de la Caroline américaine !... Extrémité fatale, dont tous les bons citoyens doivent travailler à préserver la patrie, du moins tant qu'il y aura possibilité, car il peut venir un terme où il sera impossible de faire comprendre à de grandes populations qu'il est de leur devoir de se laisser patiemment ruiner pour faciliter l'enrichissement d'une autre portion du pays. »

Le Précurseur de Lyon du 9 rapporte le fait suivant :

Ces jours derniers un jeune dragon du 12<sup>e</sup> qui se trouvait à l'hôpital de Lyon, est enlevé de son lit comme mort et transporté au dépôt des cadavres, où il fut jeté avec les morts de la journée et de la veille. Au bout d'un certain temps, le jeune soldat, qui est d'une constitution athlétique, se réveilla sous une impression de froid assez douloureuse pour lui faire jeter d'énergiques juréments. Tout étonné de se trouver au milieu de tant de cadavres : S....., dit-il, que de morts ! L'affaire a été chaude ! Il se releva enfin, et alla reprendre sa place à l'hôpital, d'où il est parti depuis plein de vie et de santé.

— Des sous-officiers et soldats du 65<sup>e</sup>, en garnison au Quesnoi, ont organisé une troupe de comédie de société qui donne des représentations au profit des indigens. Ces jeunes militaires, qui savent si bien employer leurs loisirs, ont fait preuve de plus d'un talent, car ils ont dû peindre eux-mêmes leurs décorations. Une demoiselle de la ville s'est réunie à eux pour représenter les jeunes premières; les plus imberbes des acteurs complètent les autres rôles de femmes.

#### TRIBUNAUX.

Brossard est troubadour ambulant; il s'accompagne avec un tambour de basque, instrument peu coûteux et qui n'exige pas de longues études. Brossard chante au coin des rues la gloire des guerriers, les charmes des belles, la rose de Fanchette et la giberne du beau grenadier: mais le métier de chanteur a des jours mauvais. Brossard, un soir, chantait tout seul, rue des Saussays: un particulier l'aborde, et la conversation suivante s'engage entre le particulier et lui.

Le particulier: Ça va mal, mon vieux, le Français ne chante plus guère; il s'est cassé la voix à chanter la *Parissienne*.

Le troubadour: On la chante toujours, la *Parissienne* et la *Marseillaise*.

Le particulier: Elle est défendue par le préfet de police. D'ailleurs ça ne vend pas, tout le monde la sait. Voulez-vous gagner gros?

Le troubadour: J'en suis idolâtre de gagner gros. Avec cela que j'ai le gosier aussi sec que la *Peau de chagrin* du théâtre de la Gaîté.

Le particulier: Acceptez, je vous prie, la politesse d'un verre de vin. (Le troubadour accepte.) Garçon! une bouteille à quinze. Voici des couplets fameux..... (buvez donc un coup) des couplets en l'honneur d'elle.

Le troubadour: En l'honneur de qui?

Le particulier: Garçon! une autre bouteille..... (Avec mystère). C'est en l'honneur de la captive de Blaye.

Le troubadour: Chut! citoyen, ne parlons pas de cela; je ne connais pas cette captive-là: en fait de captif, je ne connais que feu celui de Sainte-Hélène.

Le particulier: Garçon! une bouteille à vingt..... Ce sont des couplets charmants; ils sont sur l'air du *Chien fidèle*.....

Le troubadour, attendri: C'est analogue, mais je ne sais pas lire, voilà le hic!

Le particulier: Je vais vous apprendre les couplets; ils ne sont que trois: écoutez bien.

Brossard écoute et boit: il a bientôt le gosier copieusement humecté, et sa mémoire a retenu les trois couplets. Le voilà dans la rue des Saussays, chantant à tue-tête, sur l'air du *Chien fidèle*:

Français donnez une obole, une larme,  
A la captive à la fille des rois.

Un groupe se forme, Brossard est ravi; il chante de plus belle et tend son tambour de basque à la foule qu'il croit charmée du chanteur et de la chanson, mais on le hue:

Maint estafier accourt; on vous happe mou homme,  
On vous l'échine, on vous l'assomme.

Un voisin compatissant appelle la garde, et Brossard va coucher en prison. Il comparait au jour d'hui devant le tribunal de police correctionnelle, où il racontait sa mésaventure en affirmant que si le particulier ne l'avait pas grisé, il n'aurait jamais songé à chanter pour la fille des rois.

Déclaré coupable d'avoir vendu des chansons sans autorisation, le prévenu a été condamné à 1 fr. d'amende.

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 15 AVRIL.

Hier soir, il y a eu à la cour un dîner de 60 couverts, auquel étaient invités les ministres, les légations de France et d'Angleterre, le duc et la duchesse d'Anvers.

L. M. le roi et la reine, et S. A. R. M<sup>me</sup> Adélaïde de France, accompagnés des princesses Clémentine et Marie, sœurs de notre reine, et de leur frère le duc de Nemours, honoreront de leur présence le spectacle de mercredi prochain.

— Vers la fin de la semaine le roi ira à Malines avec la reine et les princesses, passer en revue la 2<sup>e</sup> division de l'armée.

— S. A. R. M<sup>me</sup> Adélaïde n'ira pas à Anvers.

— Le *Bulletin officiel* contient un grand nombre de nominations de l'ordre Léopold, en date du 10 mars, faite dans l'armée française, et parmi lesquelles on compte 10 grand'croix, 19 commandeurs, 37 officiers; 231 chevaliers, où sont compris 77 blessés décorés et 76 simples militaires.

Les grand'croix sont:

S. M. Louis-Philippe I<sup>er</sup>; L. A. R. les ducs d'Orléans et de Nemours; les lieutenans-généraux baron Haxo, Neigre, St. Cyr Nugues, le comte Flahaut, le comte Hor. Sébastiani; le duc de Dalmatie (maréchal Soult), et le duc de Choiseul.

Les commandeurs sont: les lieutenans-généraux Dejean, Jamin, Fabre, Achard, Sébastiani, Gentil-St-Alphonse, Schramm, Marbot, Baudrand. Les maréchaux-de-camp de Rumigny, Harlet, Latour-Maubourg, de Rigny, Georges, Limonneau; Lawoëstine, Rullière, Durocheret, de la Neuville.

— MM. Girod de l'Ain, Benjamin Delessert, Dupin aîné et Bérenger de la Drôme, viennent de recevoir les insignes de l'ordre de Léopold.

On se rappelle qu'à l'époque du mariage, la chambre des députés avait pour président M. Girod de l'Ain, et pour vice-présidents MM. Dupont de l'Eure, Benjamin Delessert, Dupin aîné et Bérenger de la Drôme.

— M. Casimir Périer arrivera cette semaine à Bruxelles pour remplacer M. Tallenay, qui est appelé à Rome.

— La régence de Bruxelles qui est obligée comme toutes les régences des villes où il y a conseil de guerre, de fournir un local pour la tenue des audiences, paraît s'être refusé jusqu'alors d'obtempérer aux diverses demandes qui lui ont été adressées par MM. les auditeurs militaires près les conseils de guerre de cette province et de la 3<sup>e</sup> division, qui ont été obligés jusqu'à présent de siéger dans une petite pièce de 15 pieds carrés dépendant du bâtiment de l'ancien hôtel des Finances, rue des Sols, pièce occupée par le concierge qui, jusqu'à ce jour avait consenti à prêter une table et quelques chaises. M. Van Uje, major des cuirassiers, président du conseil de guerre en campagne près la 3<sup>me</sup> division fatigué de ce que la régence non-seulement n'obtempérait pas à sa demande, mais ne daignait pas même y répondre, s'était mis samedi 13 en devoir de faire enfoncer les portes de la pièce où se tiennent les assises rue des Sols, pour y siéger; déjà 12 hommes armés, commandés à cet effet, allaient faire usage de la crosse de leurs fusils quand intervint M. de Bavay, substitut du procureur général, assisté du greffier. A la suite de quelques explications M. le major et M. l'auditeur militaire consentirent à aller encore siéger dans la petite pièce occupée par le concierge.

M. le procureur général a dû informer M. le ministre de la justice de ce fait. La régence sera probablement invitée à faire droit à la juste réclamation des conseils de guerre. (*Franco-Parleur*)

— Pendant son dernier séjour à Bruxelles, M. Bériot a fait l'acquisition d'un grand terrain dans le faubourg de Namur, pour s'y faire bâtir une maison.

— Nous avons rendu compte d'après les journaux hollandais des exercices pratiques, faits dernièrement par une partie de la flottille hollandaise devant Liefkenshoek.

Notre correspondant d'Anvers nous fournit sur ces exercices quelques nouveaux détails, d'où il résulte que les boulets hollandais au lieu d'atteindre le but sont tombés en grande partie sur des fermes situées dans les polders non-inondés, où ils ont causé beaucoup de dommage. Aussitôt que le général Buzen a eu connaissance de cette circonstance, il a fait faire des représentations au commandant du fort pour que ces exercices ne se renouvelent plus. (*Indépendant*)

— Hier dimanche, point de bourse à Anvers ni à Bruxelles.

A la suite du cours élevé venu de Paris, on a fait hier à midi au café, les perpétuelles d'Espagne

de 66 à 66 1/4, et elles sont restées argent à ce dernier cours. Les belges ont été faits à 86 3/8 au comptant de 86 1/2 à terme. Les affaires étaient assez animées. On n'a rien fait dans d'autres fonds.

#### LIÈGE, LE 16 AVRIL.

L'Union de ce matin annonce comme certain qu'on s'occupe d'une modification ou d'une récomposition du ministère. Elle ajoute:

« On nous assure qu'un courrier a été expédié de la part du roi à M. de Muelenaere, pour l'inviter à se rendre à Bruxelles; on sait que M. de Muelenaere est ministre d'état avec voix au conseil. Sa présence ne serait pas étrangère à la composition du nouveau cabinet. »

On lit dans l'*Indépendant*:

« On nous assure que la récomposition du ministère est arrêtée. Entre les noms cités pour composer la nouvelle administration, se trouvent ceux de MM. Brabant et Dubus. »

On nous écrit d'Anvers:

« La position du camp qui devait être établi près de Brasschaet, vient d'être changée. Le camp sera placé dans la bruyère de Schill, entre Saint-Job-in-T'Goor et Saint-Antoine. Il ne sera occupé que par une brigade, la 2<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> division. La 1<sup>re</sup> brigade continuera à occuper ses cantonnemens sur la rive droite de l'Escaut, dans les communes de Putte, Santevliet, Beerendrecht, Oorderen, Hoevenen, le fort Lacroix, Capelle, Eeckeren, Merxplas et Merxem où restera l'état-major de la division. »

« Le major Raikem, nommé au commandement d'un bataillon du 12<sup>e</sup> régiment est arrivé aujourd'hui à son corps. »

— On lit dans le *Phare* d'Anvers:

« Les auteurs des désordres qui ont eu lieu samedi au quai de Rouen et à l'Escaut ont été arrêtés le même jour. Quelque soin que mette l'autorité dans l'exercice de ses fonctions, il lui est impossible de se trouver à point nommé sur le lieu au moment où un délit se commet. Ce n'est que lorsque le bruit public ou un procès-verbal l'en avertit qu'elle peut agir. »

« L'observation d'un journal de cette ville qui demande où était l'autorité, lorsque le fait dont il s'agit a eu lieu est donc passablement ridicule, à moins qu'on ne veuille que le procureur du roi aille stationner au milieu de l'Escaut: ou qu'il ait comme le susdit journal, le don de prophétie pour arrêter les gens avant que les méfaits soient commis. »

— On écrit de Gand, le 14 avril:

« Un détachement de la garde civique liégeoise, fort de 32 hommes, est arrivé ce matin d'Ostende en notre ville. Il rentre dans ses foyers sous la conduite d'un officier, pour passer au 2<sup>e</sup> ban. »

— Nous apprenons qu'entre les 40,000 fusils que le roi de Hollande a achetés dernièrement à Liège, à 14 florins, il a encore commandé la fabrication de 50,000 nouveaux au même prix. (*Émancipation*)

— On lit dans le *Correspondant* de Nuremberg:

« Le résultat des souscriptions pour le monument de van Speyk a suffisamment prouvé que la cause de la Hollande ne peut jamais devenir nationale ni pour l'Allemagne, ni pour la Prusse. »

— Le célèbre prestidigitateur Bosco, se rendant de Paris à Rouen a perdu tout son matériel par suite du naufrage du bateau à vapeur qu'il montait.

— On lit dans le *Journal de Dunkerque*:

« Une jeune femme des environs de Cassel vient d'acconcher de trois enfans mâles d'une ressemblance parfaite. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que chacun de ces enfans porte sur sa poitrine un même signe: c'est un cercle ovale d'une couleur noirâtre, au centre duquel on remarque une quantité innombrable de petites lentilles de même couleur et de dimensions différentes. Ces trois enfans sont bien portans et remarquables par leurs force, qui semble sortir des limites que la nature a tracées. »

— Un rapport adressé au ministre de l'Intérieur par la chambre de commerce d'Anvers insiste sur l'urgence et la haute utilité de la construction d'une route à ornières de fer, qui lierait l'Escaut à la Meuse, et la Meuse au Rhin.

— M. Fétis est arrivé à Bruxelles pour y prendre ses derniers arrangements, afin de fixer sa résidence dans cette ville comme maître de la chapelle du roi, directeur et professeur de composition d'harmonie au conservatoire de musique.

— La *Records commission* de Londres a fait parvenir au gouvernement belge, pour la bibliothèque de Bruxelles et celle de Gand, deux exemplaires complets, de 72 volumes in-folio chacun, de son importante COLLECTION HISTORIQUE. Ce bel ouvrage a été offert en retour d'autographies de manuscrits anglo-saxons, de la bibliothèque de l'état, qui ont été remis à cette commission au commencement de cette année.

— Le gouvernement français a fait don à notre gouvernement de l'intéressante collection composant 22 volumes in-4° des Descriptions des machines et procédés qui ont fait l'objet de brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, aujourd'hui expirés, ou dont la déchéance a été prononcée.

— Les *Mémoires de madame la duchesse d'Angoulême* viennent d'être augmentés de deux volumes (tomes 9 et 10.) Ils offrent un vivant tableau de la cour impériale de 1806 à 1808 et sont pleins de révélations précieuses.

— Dans l'emplacement du bois de Bonne-Espérance, près de Valenciennes, un seul homme, faible, peu fortuné et âgé, exploite en ce moment à l'aide d'un vieil âne, une carrière de pierres blanches propres à faire de la chaux. Cet industriel ingénieux, nommé Joseph Pétau, de Vicogne, a creusé en terre une tranchée longue de 400 pieds qui descend, en pente douce, partie à ciel ouvert, partie sous une voûte naturelle formée par le tuf, vers la carrière de pierres blanches.

À la fin de sa tranchée de 400 pieds, Joseph Pétau était à 55 pieds sous le niveau du sol. Il creusa de là un puits pour regagner le jour, en le comblant de bas en haut; et il est parvenu à terminer ce travail colossal, seul, sans aide, ni machine; il a traversé des bancs de pierres fort dures et des terres glaises difficiles à transporter; nul obstacle n'a pu l'arrêter. Cet ouvrage, étonnant vu l'absence de tout moyen auxiliaire, n'a été commencé que depuis la Toussaint; il est achevé depuis quelques jours. On demeure stupéfait de ce qu'un homme laborieux peut exécuter en un seul hiver.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye :

« Dans la note par laquelle les ambassadeurs de France et d'Angleterre demandaient que des instructions fussent envoyées à l'ambassadeur des Pays-Bas, M. Dedel, afin de négocier sur la conclusion d'un traité définitif, il est fait mention des points de contestations qui devaient encore être aplanis. On assure que les points que les deux ambassadeurs avaient considérés comme d'un intérêt tellement subordonné, qu'ils ont exprimé de la surprise de ce que le gouvernement des Pays-Bas ne les avait pas provisoirement mis de côté, sont en grande partie relatifs à la navigation de l'Escaut et à la liquidation du syndicat. »

— On écrit de Breda, le 10 avril :

« Un sous-officier hollandais, qui avait su trouver le moyen de parvenir de Béthune par St-Omer à Gand, ayant rencontré des personnes qui l'ont aidé pour continuer sa route, est arrivé ici tout récemment et a été dirigé sur son corps. »

« Hier est également arrivé, venant d'Anvers, le lieutenant du génie, comte de Limbourg-Stirum, blessé dans la défense de la citadelle d'Anvers. La lente guérison de sa blessure, qui n'est pas encore fermée, ne lui avait pas permis de se se mettre plus tôt en route. »

— On écrit d'Amsterdam, le 13 avril :

« Les affaires dans les fonds ont été insignifiantes, les hollandais sont au restés au taux d'hier à l'exception des 5 p. c. En général; ils étaient plus offerts, ainsi que les espagnols, par suite des bas prix venus de Paris. Les transactions dans les autres fonds étrangers ont été nulles. »

#### DERNIÈRES NOUVELLES DE TURQUIE.

On écrit de Belgrade, en date du 30 mars :

« Il a passé ici deux courriers venant de Constantinople et se dirigeant sur Vienne. On parle de troubles qui auraient éclaté à Constantinople mais qui auraient été étouffés sur-le-champ. On dit aussi qu'Ibrahim a de nouveau pris possession de Smyrne et qu'en même temps une flotte égyptienne est entrée en ce port; que la réponse de Méhémet-Ali aux propositions de l'amiral Roussin est arrivée à Constantinople, que le vice-roi les rejette, il consent seulement à négocier par l'intermédiaire des cinq puissances, qui ont déjà, à cette fin, envoyé des agents à Alexandrie. Tout cela mérite confirmation. »

On mande de Janina que les escadres européennes stationnées dans l'archipel grec ont reçu l'ordre de faire voile vers les Dardanelles.

Le bruit à couru à Vienne que M. Pozzo di Borgo avait demandé ses passeports au gouvernement de Louis-Philippe, à propos de la question d'Orient, les journaux de Paris n'annoncent rien de pareil.

Le *Messenger des Chambres* et le *Courrier français* désapprouvent la conduite du ministère dans les affaires de l'Orient. Au lieu de soutenir le gouvernement décrété de Mahmoud, il fallait savoir opposer comme une digue à la Russie les forces jeunes et vigoureuses de Méhémet. D'ailleurs Méhémet avait obtenu dans ses négociations directes avec la Porte, la possession des quatre pachaliks de Syrie, le divan ratifiait cette cession; et voilà que l'amiral Roussin arrive, repousse ces bases admises par la Porte elle-même et se fait fort d'imposer la paix à Méhémet, en réduisant à quatre misérables districts les quatre pachaliks que celui-ci avait obtenus.

#### QUELLE NUANCE POLITIQUE EST APPELÉE A FONDRE PARMI NOUS. — (2<sup>e</sup> article.)

Dans un précédent article, nous avons indiqué qu'au sortir d'une révolution, l'homme d'état devait pouvoir accomplir une double mission : conserver et réparer. L'anarchie voilà l'épée de Damoclès qui plane sur la tête du corps social. La liberté est si forte aujourd'hui que si le pouvoir ne prend pas ses appuis dans toutes les fractions politiques, à la première lutte avec l'anarchie il sera tué. On ne peut vaincre cette dernière qu'en substituant la société aux partis, qu'en entrant sans restriction dans le sens du gouvernement représentatif cette république des civilisations compliquées; on ne vaincra l'anarchie, disons-nous, qu'en représentant au pouvoir tous les intérêts de la société belge. Une seule nuance politique est, à notre avis, capable de réaliser chez nous, non seulement les bienfaits théoriques, mais surtout les intérêts pratiques de ce genre de gouvernement qu'on a l'habitude de n'envisager que dans son mécanisme libéral.

Ce gouvernement est l'interrogation continue de tous les intérêts autant que de tous les droits; il existe encore ailleurs que dans les rouages politiques, dans ses assemblées délibérantes. Il faut qu'il fasse intervenir son action vivifiante en toutes choses, dans les pensées, les besoins, les entreprises particulières qui se rattachent au bonheur général. C'est pourquoi le parlement anglais joue un rôle si actif dans l'administration du pays. Il faut donc que tous les intérêts, aient des organes et puissent gagner leur cause auprès du gouvernement. Aux yeux d'une haute raison politique, il n'y a point d'intérêts de parti, il y a des intérêts hors ou dans la loi : tous les intérêts légaux sont saints pour elle. Il faut bien le dire, il n'y a que le juste milieu qui ait cette largeur de vues et cette universalité

de justice distributive; et cependant, à une époque où tant d'opinions et d'intérêts, ont, après leur défaite, conservé de profondes racines, un pouvoir s'il veut durer ne peut avoir d'autre symbole, que le droit pour tous. Il n'a d'exclusions que pour les passions mauvaises, celles qui retardent ou compromettent la société. Parmi les intérêts qu'un parti, serait chez nous quoique fort injustement, soupçonné de méconnaître, nous avons parlé du grand intérêt industriel. Nous nous bornerons aujourd'hui à examiner si le ministère, qui, dit-on, se retire n'était point de force à placer tous les intérêts dans le gouvernement représentatif, à les faire écouter et défendre tous par le pouvoir, rappelons quelques-uns de ses efforts en faveur d'un intérêt désarmé par les événements et cependant vital pour le pays, celui de l'industrie. Cette énumération rentre dans notre thèse.

Pour fournir à l'industrie nationale un élément de rivalité de plus avec l'étranger, le ministère a voulu que la main-d'œuvre et le pain de l'ouvrier fussent à bon marché. La majorité a cédé à d'autres préoccupations; mais enfin cette dissidence indique au pays dans quels rangs se trouvent les représentants des besoins collectifs et non pas exclusifs de la nation entière.

La publicité toujours plus libérale que les intérêts isolés a demandé au ministère de l'intérieur une administration séparée pour l'industrie; et le premier homme spécial qui s'est révélé au pays, s'est vu élever à la tête de cette administration.

Une réforme dans les douanes françaises est réclamée par tous les bons esprits et le gouvernement de Louis-Philippe en prend l'initiative. La lutte peut-être vive entre un cabinet libéral et une chambre qui préfère ses intérêts à ses idées; mais l'attitude du pays, l'appui que la presse libérale prête au gouvernement dans cette question, la maturité de l'instruction générale en économie politique, tout paraît un présage assuré du triomphe du ministère français, et promet à la Belgique comme compensation de quelques pertes momentanées le retour de ses immenses débouchés en France avant la loi St.-Cricq. Eh! bien, le ministère s'est empressé de captiver par des missions vraiment nationales les intentions à peine manifestées par le gouvernement de notre allié.

Ainsi pour nous résumer; il faut réparer et conserver l'instrument politique de cette grande œuvre, la haute intelligence du gouvernement représentatif. La seule nuance qui puisse représenter les intérêts collectifs d'une société fractionnée, tout le monde la connaît. Nous désirons fort que les hommes appelés à remplacer le ministère qui s'en va appartiennent à cette même nuance politique.

M. Ysabeau prévient MM. les élèves qu'il reprendra son cours public et gratuit de méthode de culture intellectuelle, jeudi 18 avril, pour continuer les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, au local qui lui a été accordé à l'Université, de 3 à 4 heures après-midi.

Le lundi suivant, 22 avril, M. Ysabeau ouvrira son cours public et gratuit d'histoire moderne depuis la mort de Henri IV, jusqu'à celle de Napoléon. Les leçons auront lieu de 4 à 5 heures après-midi, à la salle de la société d'émulation. Désirant pouvoir profiter du désir bienveillant exprimé par quelques dames d'assister à ces leçons, M. Ysabeau a sollicité et obtenu du conseil de la société d'émulation l'autorisation de disposer de la salle les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à l'heure ci-dessus indiquée; il se fait un devoir d'offrir ici à MM. les membres du conseil ses remerciements publics pour l'obligeant expression qu'ils ont mis à accueillir sa demande. Il adresse en même temps aux dames ses sollicitations pour qu'elles veuillent bien honorer de leur présence des leçons qu'il se forcera constamment de rendre dignes de leur attention et de leur suffrage. A. YSABEAU.

#### INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENTS.

Le paiement des intérêts de cautionnement du 2<sup>e</sup> semestre 1832 est ouvert au bureau de l'administrateur du trésor dans la province de Liège, tous les jours fériés de neuf heures à midi.

**LE MESSENGER DE GAND.**

... Je vous l'avais bien dit  
Qu'un jour...  
De son refrain le bourreau m'étourdit.  
(Ecole de Vieillards.)

Moi je crois aux devins et aux sorciers. J'ai foi dans les cartes et le marc de café. Je rentre chez moi, si je m'aperçois que par hasard j'ai posé le pied gauche le premier pour sortir de mon logis, et je prends un parapluie quand j'ai vu mon chat se frotter les babines en signe de mauvais temps.

J'aime beaucoup qu'on me dise d'avance ce qui doit arriver. Voilà pourquoi je n'aime pas les journaux qui ne m'apprennent les événements qu'après coup; cela n'est pas bien malin.

Parlez-moi du *Messenger de Gand*, voilà un gaillard, celui-là! il est toujours en quête de futurs contingens qu'il vous débite avec une assurance sans pareille. C'est merveille de l'ouïr. Une chose est déjà faite, qu'il nous prédit encore précisément le contraire. Mais prenez y garde au moins. Il est retors, le *Messenger*; et pour peu que vous le pressiez, il rétorquera ses argumens, arrangera ses flûtes et vous prouvera que ce qui arrive est précisément ce qu'il prévoyait. Comme Jacotot, le *Messenger* dit que tout est dans tout, et que la restauration est dans la révolution comme le jaune dans un œuf.

Je ne connais personne de plus robuste dans sa foi que le journal orangiste de Gand, si ce n'est notre ami le *Lynx*. Je serais pourtant curieux de savoir si ces deux êtres là pourraient bien se regarder sans rire.

Voyez plutôt! En septembre 1830, notre cher *Messenger* faisait galopper la cavalerie de Guillaume aux Marchés-aux-Herbes de Bruxelles, et cela pendant que les blouses pourchassaient les uniformes au pont de Walhem.

Quand il s'est agi de choisir un roi, le *Messenger* publiait qu'on n'aurait osé choisir que son élu, à lui. On n'a pas élu l'élu du *Messenger*.

Quand on eut choisi Léopold, le *Messenger* prédit que Léopold ne viendrait pas. Léopold est venu.

Quand on fiançait le roi des Belges à la fille du roi citoyen, le bon *Messenger* riait des préparatifs du mariage. On dansait à la noce, que le *Messenger* n'y croyait pas encore.

Quand la citadelle d'Anvers fut prise, le *Messenger* annonçait que les fossés de l'impenable forteresse servaient de tombe à l'armée française, et que l'étoile de Chassé faisait palir celle du maréchal Gérard. Le *Messenger* prédisait une forte marée qui allait détruire l'armée assiégeante. La marée ne vint pas. Le *Messenger* comptait sur la lune, comme les entrepreneurs de réverbères. L'armée française était rentrée victorieuse en France, que le *Messenger* disait encore qu'elle serait battue.

Enfin, toutes les prédictions du *Messenger* se sont réalisées avec le même succès. L'embarco a été mis sur les vaisseaux hollandais; la Belgique n'est pas encore partagée, ni prête à l'être; la Russie n'a pas encore graissé ses bottes et passé sur le ventre à la Pologne pour nous avaler; la Prusse n'a pas encore ameuté sa *lanthe* pour boire notre genièvre et manger notre lard; l'Autrichien n'a pas encore attaché son bonnet pointu pour venir saluer, dans Bruxelles, les lieux où vécut ses plus grands archiducs. Mais c'est égal, le *Messenger* n'en publie pas moins ses prédictions. Un point surtout trouve notre *Messenger* inébranlable, c'est la restauration.

Qu'Abraham-Pacha marche sur Constantinople; allons, dit le *Messenger*, la Belgique va être restaurée.

Que la Russie protège Mahmoud, nous sommes restaurés.

Que l'Allemagne se révolte, nous sommes restaurés.

Que le ministère Lebeau reste, nous sommes restaurés.

Que le ministère tombe, nous sommes restaurés.

Que la chambre soit dissoute, restauration.

Que la chambre ne soit pas dissoute, restauration.

Qu'il pleuve ou qu'il fasse du soleil, restauration, restauration.

Au fait, après 22 ans d'exil, les Bourbons sont remontés sur le trône de France. Le *Messenger* ne fixe pas le terme de sa restauration.  
(Méphistophélès.)

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 15 avril.**

**Naisances:** 7 garçons, 6 filles.  
**Décès:** 4 garçons, 5 filles, 4 hommes, 5 femmes, savoir: Antoine Linskens, âgé de 44 ans, ébéniste, rue des Tourneurs, célibataire. — Jacques Renard, âgé de 28 ans, tailleur, rue St Remy, célibataire. — Charles Louis Deprins, âgé de 21 ans, soldat au 4<sup>e</sup> régiment, 5<sup>e</sup> bataillon. — Mathieu Closset, âgé de 19 ans, armurier, rue Haut-Prez, célibataire. — Marie Marguerite Corroy, âgée de 56 ans, rue Souverain-Pont, épouse en 2<sup>e</sup> noces de Guill. Van Vincerooy. — Marie Thérèse Corbusier, âgée de 49 ans, derrière St. Thomas, ve de Jean Mathieu Lembor. — Marie Elisabeth Laurence Monchamps, âgée de 26 ans, rue Thier à Liège. — Elisabeth Broka, âgée de 24 ans, journalière, faub. Vivegnis. — Béatrix Joseph Eyraud, âgée de 22 ans, quai St. Léonard.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE**

Mercredi, 17 avril 1833, la 2<sup>e</sup> et dernière représentation de M. Lassère, Mde. Martin et Mlle. Angélique Martin, premiers danseurs du théâtre royal de Bruxelles, la première représentation de *Lisbetto et Muller*, ou la *Fille Soldat*, grand ballet en trois actes avec évolutions, combats, et marches militaires, Mme. Martin remplira le rôle de la fille soldat.

Au premier acte, M. Lassère et Mlle. Angélique Martin, danseront un pas de deux.

Au deuxième acte, M. Lassère et Mde. Martin, danseront un menuet.

Le spectacle commencera par la *Muetto de Portici*, grand opéra en 5 actes, musique d'Auber.

Au premier acte, M. Lassère, Mde. Martin et Mlle. Angélique Martin, danseront un pas noble, et au 3<sup>e</sup> ils danseront un bolero.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

On informe le Public, que les Bureaux de l'Administration religieuse seront transférés à l'HOTEL EPISCOPAL le 12 de ce mois. 48

**MODES ET NOUVEAUTÉS.**

Rue Vinave-d'Isle, n° 614, à Liège.

Mme. DRION-RENIER, a l'honneur d'annoncer son retour, avec un assortiment de chapeaux, schals, lingeries et de nouveautés.

Mlles DEBOUNY sœurs, sont de retour avec un choix des plus complets de modes, nouveautés, lingeries, mousseline, schaly, schals, guingans et coteline. 95

GHAYE fils, rue Vinave-d'Isle, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméable.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

OBLIGATIONS Guerbhard, à VENDRE, n° 441, rue Neuve.

Messieurs les administrateurs collateurs des bourses, Labeye, autorisés par arrêté du deux janvier dernier, feront parlevant M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire, VENDRE aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par exposition en détail et puis en masse, mercredi huit mai 1833, à deux heures de relevée, chez la dame veuve Karris, aubergiste à Clermont, la petite FERME, qu'exploite le sieur Henri Vaume, au village de Clermont, entre Henri Chapelle et Battice, consistant dans une bonne maison de fermier, les bâtimens de culture, four, puits et dépendances, avec deux légumes et six pièces de fonds en prairies: clôses de hayes vives, contigues et annexés, bornant en partie la grande chaussée, de l'étendue de quatre bonniers, cinquante quatre perches, de la première classe, sur le cahier des charges, déposé, en l'étude dudit notaire et à voir, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège, ou chez Monsieur le curé de Clermont.

L'adjudication de la grande MAISON à porte cochère, n° 674 bis, située rue Célestines, à Liège, et des bâtimens vis-à-vis, ayant servi de remise et écurie, n'ayant eu lieu au jour fixé; on VENDRAIT séparément ladite maison avec dépendances, qu'on pourra occuper de suite, et lesdits bâtimens vis-à-vis. S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gérardie, à Liège, autorisé à réduire le prix auquel ils avaient été exposés en vente. 99

Parmi les MEUBLES dont la VENTE est annoncée pour le 18, derrière le Palais, n° 398, il y a un superbe encadrement de cheminée en marbre.

Judi prochain, à 2 heures, M. Duval fera VENDRE en la maison qu'il occupait ci-devant à Seraing, une quantité de bons MEUBLES, par le ministère du notaire DEQUELDRE. 96

Le jeudi 25 avril 1833, à 10 heures du matin, le sieur Louis Beaujean, fera VENDRE au plus offrant dans la demeure de la veuve Jacques Defise née Beaujean, au Bouxiat commune de Voltem:

6 chevaux dont 4 jumens et un entier de 4 ans; 6 vaches à lait, deux genisses; trois truies, un verrat et 20 cochons, deux chariots à quatre roues, un diable volant et autres attirails de labour; des bois à brûler et une quantité de mannes de pommes de terre, à crédit, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain et aux conditions à prélière.

Le jeudi, 18 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, à la maison n° 398, derrière le Palais, à Liège, une quantité de MEUBLES, consistant en chaises bourrées et autres, tables, garde-robes, secrétaires, commodes, buffets à glaces, bois de lits, lits, matelats, linges, ustensiles de ménage en cuivre et autres, et beaucoup d'autres objets Argent comptant.

Un DOMESTIQUE sachant conduire les chevaux, muni de bons certificats, peut se présenter place Saint-Pierre, n° 872, à Liège. 800

Judi 18 avril 1833, à 3 heures, on exposera en VENTE aux enchères, à l'étude du notaire ADAMS, derrière St-Paul, une belle MAISON avec remise et écurie, sise à Liège, rue Bonne-Fortune, n° 524; aux conditions les plus avantageuses.

A VENDRE une MAISON avec jardin, sise rue Basse-Wez, faubourg d'Amercœur, à Liège, portant le n° 468. S'adresser à l'huissier ENGLEBERT, rue Pied de Pierreuse, n° 341, audit Liège. 950

On demande une SERVANTE devant Ste-Croix, n° 863. 44

QUARTIER garni à LOUER, rue du Pont, n° 903, avec pension. 72

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**VENTE DES BELLES USINES de Marche-les-Dames, situées à trois quarts de lieue de Namur, sur la Meuse, et autres propriétés, dans le canton de Namur.**

Le lundi 3 juin 1833, à dix heures du matin, la société de Vedrin, fera procéder, en l'étude et par le ministère de Me ANCIAUX, notaire à Namur, à la vente:

1<sup>o</sup> De ses établissemens de Marches-les-Dames, composés d'un vaste et magnifique CHATEAU, bâti à la moderne, avec avenue, jardins, promenades, vergers, étangs et bois, de trois fermes et plusieurs maisons avec terres et jardins, le tout contenant ensemble environ 100 hectares; de trois hauts fourneaux, trois forges à plusieurs affineries et systèmes de marteaux, d'un laminoir complet avec fenderie, nouvellement construit à la méthode anglaise, un martinet, le tout situé au bord de la rive gauche de la Meuse, d'une forge à trois affineries et à deux systèmes de marteaux, située à Samson, à une demi lieue de l'établissement principal, sur la rive droite de la Meuse, d'une fenderie, située au Mazy, sur la rivière de l'Orneau, près la Chaussée de Bruxelles à Namur. Le tout composant un seul lot.

2<sup>o</sup> De deux concessions de mine de fer, première qualité, du pays, dite de *Maquette* et *Boloye-Champion*, sur une étendue d'environ 600 hectares.

Ces deux concessions formeront deux seuls lots séparés, 3<sup>o</sup> Du fonds et de la superficie des bois dits de *Boloye*, *Noster-Dame*, *Marotte*, *Six-B-niers*, *Bolette* et *Zinhaut* situés dans les communes de Bonnières et Champion, canton de Namur.

Ces bois contiennent ensemble 461 hectares 34 ares 55 centiares et sont divisés en 59 lots, à 10 années de crédit. (Voir les affiches.)

S'adresser pour prendre connaissance des cahiers des charges et conditions audit notaire ANCIAUX, à Namur, ainsi qu'à M. FIEVEZ, régisseur de la Société de Vedrin, au château de Marche-les-Dames, par lettres affranchies, pour obtenir des renseignemens et pour voir les plans.

**MAGASIN PITTORESQUE,**

Cet ouvrage paraît par livraisons de 8 pages, très-grand in-8<sup>o</sup> sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in 8<sup>o</sup> ordinaire.

Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

**COMMERCÉ.**

Bourse de Paris du 13 avril. — Rentes, 5 p. 90, 401 00 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 77 15 — Actions de la banque, 4710 00. — Certificat Falconnet, 94 20 — Emprunt royal d'Espagne, 89 3/8. — Emprunt d'Haïti, 210 00. — Empr. romain, 88 7/8. — Empr. belge, 87 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 13 avril. — Dette active, 45 13/16 0; idem différée, 0 0/00 — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort, 00 0/0; idem 3 1/2 p. 100, 65 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 88 3/8. — Rus. Hop. et C<sup>e</sup>, 97 5/8 99 0/0, idem ins. gr. liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 77 1/4. — Métalliques, 98 1/2. — Naples Falc., 83 1/4 idem à Lond., 00 0/00. — Perp. à Amst., 65 1/4. — A. R. (1<sup>re</sup> levée), 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 00 0/0 00 — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 0/0 00 0/0. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

**Bourse d'Anvers, du 13 avril.**

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 0/0 av.	P	
Londres.	12 17 1/2	P	12 10
Paris.	47 1/8	P	46 7/8
Francfort.	35 7/8	P	35 3/4
Hambourg.	35 5/16	P	35 1/8

Escompte à 1 1/2 p. 100.

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	86 3/8 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

**Arrivages au port d'Anvers, du 14 avril.**

Les trois mâts américain Jem, cap. Herott, venant de New-York, chargé de diverses marchandises, par M. Netteholm.

Le trois mâts russe Henriette, cap. Wittmer, ven. de Libau, chargé d'orge.

La galéasse danoise Karen en Sidden, cap. Hasted, venant de Hambourg, chargée de tabac, café, etc.

La galéasse suédoise Fortuna, cap. Graff, ven. d'Underwalle, chargée d'avoine.

**Prix des grains au marché de Liège du 15 avril.**

Froment l'hectolitre,	14 francs 58 cent.
Seigle, id.	10
	52

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège